

Loir et Cher | Nord Loire | mulsans

Avis défavorable aux éoliennes

10/02/2011 05:35

Le conseil municipal de Mulsans s'est réuni mardi soir sous la présidence du maire Janick Gerberon. Il a traité des questions suivantes.

Éoliennes. Après une présentation du projet éolien de La Chapelle-Saint-Martin, le maire a consulté le conseil municipal concernant l'avis qu'il devait donner sur le permis de construire déposé dans cette commune limitrophe. À bulletins secrets, le conseil s'est prononcé contre le projet : sept voix défavorables contre trois favorables.

Voirie. Le conseil unanime a décidé de lancer une consultation sur les travaux de voirie complémentaires dans le hameau de Villefrisson, certaines routes ayant besoin d'être remises en état. Différentes subventions seraient susceptibles d'aider la commune.

Projet de lotissement. La présentation a été faite d'une étude préalable établie par le CAUE (conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement) à propos du projet d'une nouvelle zone d'habitation sur un terrain communal proche de la mairie. Une douzaine de logements de différents types pourraient être rassemblés : sociaux, collectifs, individuels, pavillonnaires. L'architecte des Bâtiments de France sera consulté afin d'intégrer au mieux cette nouvelle zone dans le village, une mise en scène paysagère étant d'ailleurs proposée entre ces nouvelles habitations.

Logiciel de gestion. Le nouveau logiciel de gestion de la mairie, mis en oeuvre depuis quelques temps, nécessite un conventionnement avec la société Cegilog qui le développe. Il a donné satisfaction. Le conseil a engagé la commune pour trois ans, avec droit d'entrée, droit d'utilisation, maintenance et formation.

Aire de jeux. La commission chargée du projet de l'aire de jeux des enfants se rendra dans des communes voisines ayant déjà réalisé un tel équipement, dont celle de Talcy, afin de bénéficier de leur expérience. Une subvention de 10.000 € du conseil général est déjà acquise. Le projet doit être achevé dans l'année.

Cor. NR :

Bernard Fauquembergue